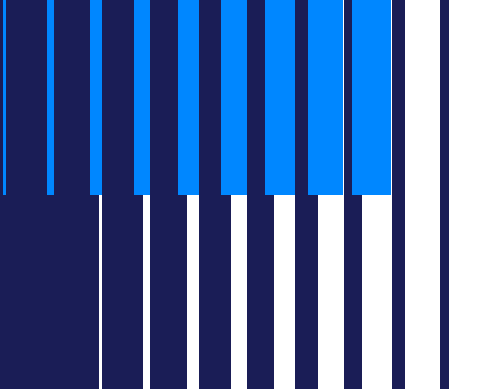




Plan de vigilance 2025

Sommaire

1. Présentation du Groupe SUEZ	04
1.1 Les activités de SUEZ	05
1.2 Feuille de Route Développement Durable 2026-2030	06
2. Textes de référence et Gouvernance	07
2.1 Textes de référence	08
2.2 Gouvernance	08
3. Cartographie des risques	09
3.1 Méthodologie	10
3.2 Présentation de la cartographie 2025-2026	11
4. Plans d'action et résultats	13
4.1 Éthique & droits humains	14
4.2 Santé & sécurité	16
4.3 Protection de l'environnement	17
5. Dispositif d'évaluation régulière	19
5.1 Des filiales	20
5.2 De l'intégrité des tiers	20
5.3 Des investissements	20
6. Mécanisme d'alerte et veille sociétale	21



Introduction

EN APPLICATION DE LA LOI FRANÇAISE N° 2017-399 DU 27 MARS 2017 RELATIVE AU DEVOIR DE VIGILANCE DES SOCIÉTÉS MÈRES ET DES ENTREPRISES DONNEUSES D'ORDRE, AINSI QUE DES RÉGLEMENTATIONS BRITANNIQUE OU ENCORE AUSTRALIENNE SUR LA LUTTE CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE DANS LES CHAÎNES DE VALEUR MONDIALES, SUEZ MET EN ŒUVRE UN PLAN DE VIGILANCE, PRÉSENTÉ DANS CE DOCUMENT.

En cohérence avec les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ce plan décrit :

- les caractéristiques et l'organisation de SUEZ dans l'exercice de son devoir de vigilance,
- la méthode d'évaluation et la cartographie des risques d'atteintes graves aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes et à l'environnement,
- les principales actions d'atténuation et de prévention des risques d'atteinte les plus graves aux droits humains, à la santé-sécurité et à l'environnement,
- les indicateurs de suivi et de résultats.

L'exercice 2025 a marqué le renforcement de la démarche de vigilance au sein du Groupe, notamment au niveau des achats, avec la réalisation de plusieurs avancées significatives :

- **Mise en place d'un outil de vérification des documents obligatoires des fournisseurs** pour les activités en France.
- **Déploiement d'un module de e-learning consacré au devoir de vigilance et aux droits humains**, obligatoire pour les fonctions les plus exposées (achats, opérations, ressources humaines) au sein du Groupe.
- **Renforcement et systématisation de clauses RSE pour les contrats fournisseurs.**
- **Lancement d'une campagne d'évaluation des fournisseurs à risque** afin de mesurer leur niveau de maturité en matière d'ESG.

Ce plan de vigilance s'applique à l'ensemble du périmètre du Groupe.

Dans une démarche d'amélioration continue, SUEZ est à l'écoute des préoccupations et des attentes de ses parties prenantes concernant la mise en œuvre de son devoir de vigilance. L'élaboration et l'actualisation du présent plan s'appuient sur différentes sources d'informations et de dialogue, internes et externes, notamment :

- le dispositif de gestion des risques d'entreprise (Enterprise Risk Management – ERM) du Groupe ;
- les échanges avec des organisations et parties prenantes sur les risques et pratiques liés au devoir de vigilance ;
- les contributions du Comité d'Entreprise Européen (CEE), associé à la démarche globale de vigilance, notamment dans le cadre des travaux relatifs à la politique Droits humains, à la cartographie des risques et aux plans d'action associés.



1. Présentation du Groupe SUEZ

1.1 Les activités de SUEZ

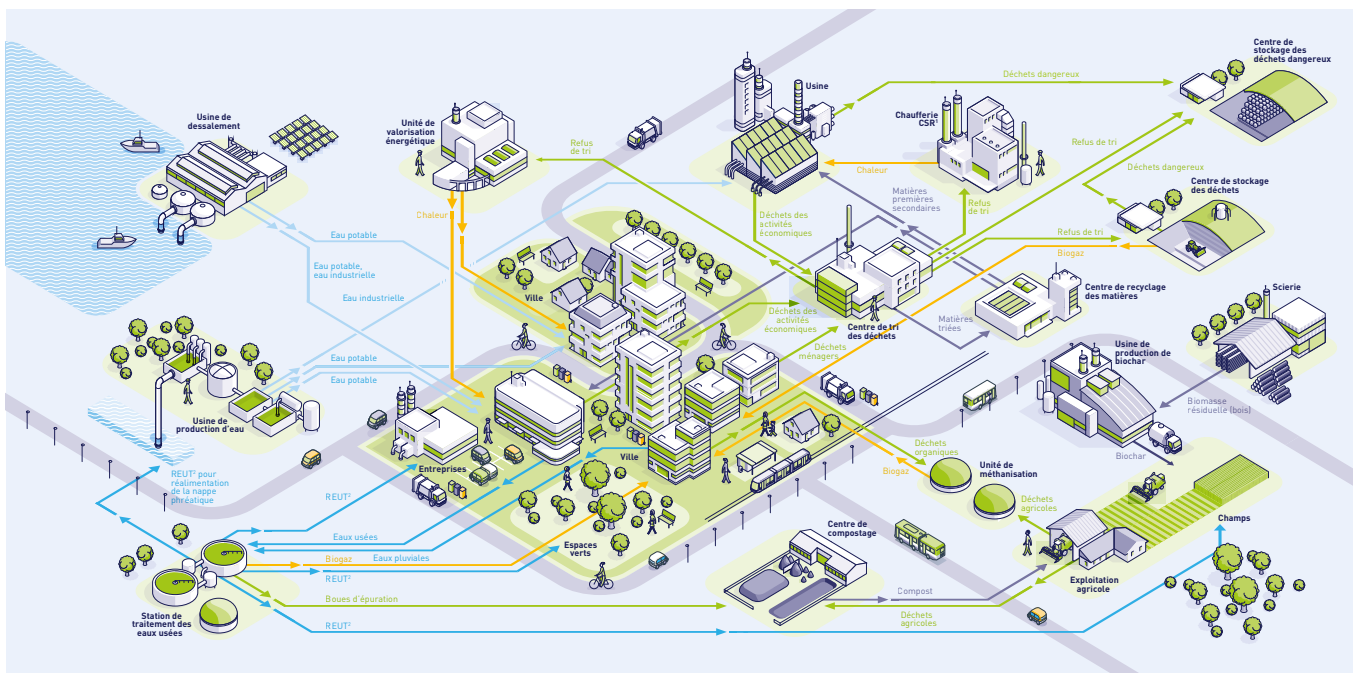
Depuis plus de 160 ans, SUEZ apporte des services essentiels pour protéger et améliorer la qualité de vie, face à des défis environnementaux grandissants. SUEZ permet à ses clients de fournir l'accès à des services de distribution comme de traitement de l'eau ainsi que de traitement et valorisation des déchets, par des solutions résilientes et innovantes.

Présent dans **40 pays avec plus de 40 000 collaborateurs**, le Groupe permet également à ses clients de créer de la valeur sur l'ensemble du cycle de vie de leurs infrastructures et services, et de conduire leur transition écologique en y associant leurs usagers.

En 2025, SUEZ a ainsi **fourni de l'eau potable à 67 millions de personnes** dans le monde et des **services d'assainissement à plus de 36 millions de personnes**. Le Groupe a produit 8,7 TWh, évitant ainsi l'émission de 1,25 million de tonnes d'équivalent CO₂, grâce à l'énergie renouvelable et de récupération issue de ses activités de valorisation des déchets et de traitement des eaux usées.

Le Groupe affiche un **chiffre d'affaires de 9,5 milliards d'euros** en 2025. Fort de son expertise et de sa capacité à innover, SUEZ présente de fortes perspectives de croissance et compte sur un solide consortium d'investisseurs constitué de Meridiam et GIP – à hauteur de 38.3% du capital chacun – et du Groupe Caisse des Dépôts à hauteur de 18.8% du capital, pour poursuivre son développement en France et à l'international. Le capital restant est détenu par les salariés du Groupe à hauteur de 4,4% par le biais d'opérations d'actionnariat salarié.

En 2025, SUEZ a réalisé 56% de son chiffre d'affaires en France, contre 44% à l'international. 38% du chiffre d'affaires a été réalisé dans le marché de l'eau et 62% dans le marché de la gestion des déchets.



Dans les activités Eau, le Groupe exploitait en 2025 :

- 959 (918 selon les règles comptables CSRD) sites de production d'eau potable.
- 2 744 (2 717 selon les règles comptables CSRD) sites de traitement des eaux usées et a traité biologiquement 2,7 milliards de m³ d'eaux usées (même ordre de grandeur selon les règles comptables CSRD).

Dans les activités Recyclage et Valorisation, le Groupe en 2025 a :

- Traité 29,9 millions (23,7 selon les règles comptables CSRD) de tonnes de déchets et a desservi par ses activités de collecte environ 14,2 millions de personnes et environ 76 000 clients des secteurs tertiaire et industriel (même ordre de grandeur selon les règles comptables CSRD).
- Exploité 70 plateformes de compostage, 50 sites d'incinération, 467 centres de tri, de valorisation et de transfert de matière, ainsi qu'une flotte de 5 476 véhicules lourds (respectivement 70, 40, 435, 5 341 selon les règles comptables CSRD).

1.2 Feuille de Route Développement Durable 2026-2030

Les métiers et savoir-faire de SUEZ contribuent par nature à préserver l'environnement et apportent des services essentiels. Sa feuille de route développement durable vise à renforcer et amplifier cette contribution en structurant ses actions autour d'une ambition commune forte partout où le Groupe intervient.

En 2025, la feuille de route 2023-2027 a été révisée afin de soutenir cette nouvelle stratégie pour la période 2026-2030 et validée par le Conseil d'administration. Elle s'inscrit dans la continuité de sa précédente feuille de route et s'articule autour de trois piliers interdépendants, chacun porteur d'une ambition claire :

- Réduire l'empreinte carbone de SUEZ et de ses clients dans le cadre du pilier Climat.
- Préserver les écosystèmes et transformer l'eau et les déchets en ressources durables pour les territoires et l'industrie dans le cadre du pilier Nature.
- Promouvoir des équipes engagées, évoluant dans un environnement sûr, sain et inclusif, pleinement tournées vers le service des clients et des communautés dans le cadre du pilier Social.

Le suivi des engagements en matière de développement durable est décliné à l'échelle de chaque filiale et est intégré à la revue stratégique du Groupe. Ce dispositif de pilotage permet de suivre l'impact du plan moyen terme du Groupe sur la feuille de route et ses différentes cibles.





2.

Textes de référence et Gouvernance

2.1 Textes de référence

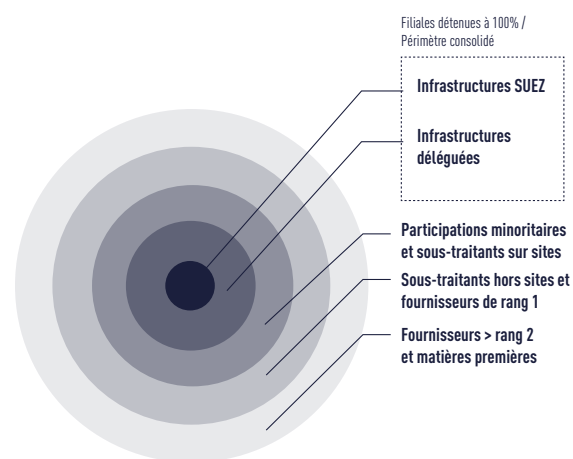
LES DROITS PROTÉGÉS PAR LES TRAITÉS INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS HUMAINS, AINSI QUE LES STANDARDS INTERNATIONAUX DES GRANDES ORGANISATIONS INTERNATIONALES CONSTITUENT POUR LE GROUPE LES NORMES MINIMALES À RESPECTER DANS TOUS SES PAYS D'ACTIVITÉ. PLUS PARTICULIÈREMENT, SUEZ SE RÉFÈRE AUX TEXTES SUIVANTS :

- > La Déclaration universelle des Droits de l'Homme et pactes additionnels ;
- > Les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), en particulier en matière de non-recours au travail forcé (conventions n°29 et 105), au travail des enfants (conventions n°138 et 182), aux discriminations (conventions n°100 et 111), ainsi qu'en matière de préservation de la liberté d'association et de représentation (conventions n°87 et 98) ;
- > La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;
- > Les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales ;
- > Les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies ;
- > La Convention des Nations Unies contre la corruption ;
- > La loi française sur le devoir de vigilance et les lois similaires, en particulier sur la lutte contre l'esclavage moderne en Grande-Bretagne et en Australie ;
- > Les normes de durabilité environnementale et sociale de la Société Financière Internationale, qui s'appliquent à de nombreux projets du Groupe ;
- > La raison d'être du Groupe, inscrite dans ses statuts depuis juin 2023 ;
- > Les engagements volontairement pris par SUEZ dans le cadre de sa Charte Éthique et de sa politique relative aux Droits humains, mises à jour en 2025, de sa feuille de route Développement Durable, de son adhésion aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact), ou encore des Principes de l'OCDE pour la Gouvernance de l'Eau.

En cas de conflit entre les standards internationaux et les lois nationales, le Groupe s'efforcera de trouver des solutions pour respecter l'esprit des normes internationales, sans pour autant contrevenir aux lois nationales.

2.2 Gouvernance

2.2.1. Champ d'application du plan de vigilance



SUEZ exerce son devoir de vigilance sur l'ensemble de ses activités, ainsi que sur celles de ses filiales, fournisseurs et sous-traitants avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie. L'étendue de son influence varie selon les activités exercées et les modalités contractuelles qui les encadrent.

Dans de nombreux contrats, notamment dans le secteur de l'eau, les infrastructures exploitées appartiennent aux collectivités ou aux clients de SUEZ. La capacité du Groupe à mettre en œuvre certaines mesures peut alors dépendre de décisions ou d'investissements relevant de ces derniers. Cette répartition des responsabilités ne remet toutefois pas en cause l'obligation pour SUEZ de déployer les mesures de vigilance relevant de son périmètre d'intervention et de son pouvoir d'influence opérationnel ou contractuel.

2.2.2. Gouvernance et pilotage

La mise en œuvre du plan de vigilance mobilise les directions Développement Durable, Juridique, Ressources Humaines, Santé-Sécurité, Risques Industriels et Environnementaux, Achats et Sûreté, ainsi que les réseaux de correspondants et experts présents dans les entités opérationnelles.

La coordination du dispositif est assurée par un **Comité de Vigilance** réuni au minimum une fois par an. Animé par la Directrice du Développement Durable en collaboration avec la Directrice Juridique, il assure le suivi des évolutions réglementaires et sociétales, l'actualisation de la cartographie des risques et l'élaboration des plans d'action associés.

Le plan de vigilance est présenté annuellement au Comité Exécutif, au Comité RSE du Conseil d'administration ainsi qu'au secrétariat du Comité d'Entreprise Européen.



3.

Cartographie des risques

3.1 Méthodologie

COMME LE PRÉVOIT LA LOI DU 27 MARS 2017 RELATIVE AU DEVOIR DE VIGILANCE DES SOCIÉTÉS MÈRES ET DES ENTREPRISES DONNEUSES D'ORDRE, L'ÉLABORATION DE LA CARTOGRAPHIE COMPREND 3 ÉTAPES :

> **Identification des risques** : Les catégories de risques inhérents aux métiers et aux activités de SUEZ (risques bruts) ont été élaborées à partir d'un dialogue avec les pairs et parties prenantes sur les risques et pratiques liés au devoir de vigilance [EpE, Pacte Mondial, EDH, OCDE, fédérations et associations d'élus, collectivités locales, agences de l'eau]. Ces derniers sont en cohérence avec les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, puis adaptée aux spécificités des métiers et des activités de SUEZ.

> **Analyse des risques** : Les risques ont fait l'objet d'une évaluation au niveau de chacune des entités opérationnelles du Groupe selon leur probabilité nette d'occurrence, c'est-à-dire après prise en compte des dispositifs de prévention et de maîtrise déjà en place. La méthodologie retenue n'a pas comporté d'évaluation distincte du niveau de risque brut.

Cette démarche s'est appuyée sur une approche participative associant des experts internes, au travers d'entretiens individuels, d'ateliers collectifs et de consultations des organisations syndicales. Conformément à l'objectif du plan de vigilance, la cartographie porte exclusivement sur des risques susceptibles d'entraîner des atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ou à l'environnement. Dès lors, la gravité de ces risques a été considérée comme un critère commun à l'ensemble des catégories analysées. L'analyse couvre les activités propres de SUEZ ainsi que celles de ses fournisseurs, de ses sous-traitants, et des communautés locales.

> **Hiérarchisation des risques** : Les résultats obtenus au niveau des entités opérationnelles ont ensuite été consolidés à l'échelle du Groupe selon une pondération fondée sur leur contribution au chiffre d'affaires, permettant ainsi d'établir une vision globale et hiérarchisée des risques suivant 3 niveaux : faible, modéré, élevé.

3.2 Présentation de la cartographie 2025-2026

LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES EST REVUE ANNUELLEMENT AFIN DE TENIR COMPTE DE L'ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DU GROUPE ET DE SON ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL. LE TABLEAU CI-DESSOUS PRÉSENTE LA SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES RISQUES RÉALISÉE POUR L'EXERCICE 2025-2026 À L'ÉCHELLE DU GROUPE.

		ACTIVITES DECHETS					ACTIVITES EAU			ACTIVITES TRANSVERSES				CHAÎNE DE VALEUR		COMMUNAUTÉS LOCALES			
		Collecte	Tri	Stockage	Valorisation énergétique	Recyclage	Déchets Dangereux	Infrastructures d'eau potable	Infrastructures d'assainissement	Dessalement	Services d'eau et d'assainissement	Solutions digitales	Conseil	Ingénierie & Construction	Fonctions support	Sous-traitants sur site	Sous-traitants hors site et fournisseurs	Riverains des sites SUEZ	Usagers
DROITS HUMAINS	Travail illégal																		
	Travail forcé																		
	Travail des enfants																		
	Refus de la liberté d'association																		
	Absence de salaire décent																		
	Conditions de travail																		
	Harcèlement ou discrimination																		
SANTÉ-SÉCURITÉ	Accès et continuité des services																		
	Conflits d'usages et impact sur les communautés locales																		
	Protection des données personnelles																		
	Accidents de la circulation et d'exploitation																		
	Exposition à des substances toxiques (intoxication, émission de gaz)																		
	Travaux en fouille et en tranchée																		
	Electrocution et risque de consignation de matériels																		
	Travail en hauteur																		
	Risques santé & bien-être au travail																		
	Aggressions physiques et verbales																		
ENVIRONNEMENT	Pollution accidentelle (air, eaux, sols ou espaces aquatiques)																		
	Incendie et explosion																		
	Non-conformité des rejets (air, sol, eal, eau)																		
	Non-conformité de l'eau distribuée																		
	Catastrophes naturelles et évènements climatiques																		
Insuffisance d'actions en matière de climat et de biodiversité																			

Echelle de risque :
Faible à nul : Score de 0 à 1.49
Modéré : Score de 1.5 à 2.49
Élevé : Score de 2.5 à 4
 Non applicable

Risques clés identifiés

Cette analyse met en évidence les **principaux risques résiduels** susceptibles de porter atteinte aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes, ainsi qu'à l'environnement. Si l'intensité de l'exposition varie selon les métiers et les zones géographiques, **plusieurs enjeux ressortent comme particulièrement significatifs** à l'échelle du Groupe.

- > **Le travail illégal**, en particulier dans les activités faisant appel à la sous-traitance, telles que les activités de construction ainsi que les activités de collecte, de tri et de recyclage des déchets. Cette exposition est plus élevée dans les grandes zones urbaines, où la tension du marché du travail est plus forte.
- > **Les discriminations**, notamment dans les activités de construction, en raison de la diversité d'origine et des contextes culturels dans lequel le Groupe opère.
- > **La santé et la sécurité des travailleurs**, en particulier les accidents de la circulation et les risques d'intoxication liés à des dégagements gazeux. Les activités de construction présentent une exposition accrue du fait de la nature des travaux réalisés et de la coactivité de multiples intervenants sur les chantiers.
- > **Les incendies et les explosions**, notamment dans les activités de gestion des déchets, en lien avec la présence de batteries lithium dans les entrants des centres de tri ou de bouteilles de protoxyde d'azote dans les entrants des unités de valorisation énergétique
- > **Les risques liés au changement climatique**, notamment les événements climatiques extrêmes et les catastrophes naturelles. Les activités de gestion des déchets sont particulièrement exposées au risque de chaleur extrême, tandis que les infrastructures de production et de traitement de l'eau peuvent être davantage vulnérables aux inondations en raison de leur implantation fréquente à proximité des cours d'eau.

Tendances émergentes et risques prospectifs

Au-delà de ces risques déjà identifiés comme prioritaires, l'exercice de cartographie a permis d'identifier plusieurs **tendances susceptibles de renforcer les risques existants ou de faire émerger de nouveaux enjeux de vigilance à moyen et long terme**. Ces risques font l'objet d'un suivi particulier afin d'anticiper leurs impacts potentiels sur les activités du Groupe et ses parties prenantes.

- > **Le changement climatique**, qui constitue un facteur de risque transversal susceptible d'accroître l'exposition du Groupe et de ses parties prenantes à plusieurs impacts significatifs. Les principaux enjeux identifiés concernent notamment :
 - > Les risques liés à **la santé et à la sécurité des travailleurs**, en particulier du fait de l'intensification des vagues de chaleur et des événements climatiques extrêmes, susceptibles d'accroître la pénibilité des conditions de travail, notamment pour les intervenants de terrain et les sous-traitants.
 - > Les risques liés à **l'accès et à la continuité des services essentiels** dans les territoires exposés au stress hydrique, aux sécheresses ou à la récurrence d'événements climatiques extrêmes, nécessitant le renforcement des capacités d'adaptation et de résilience des infrastructures.
- > Les risques liés **aux polluants émergents et aux substances préoccupantes**, notamment les PFAS, les microplastiques et les résidus médicamenteux, constituent une préoccupation sociétale majeure, compte tenu de leurs impacts potentiels sur la santé humaine, les milieux naturels et l'acceptabilité des activités, dans un contexte de renforcement et de stabilisation progressive des cadres réglementaires et de risque réputationnel accru.
- > Les risques liés à la **transformation numérique**, incluant la protection des données personnelles, la cybersécurité des infrastructures critiques et les enjeux associés au déploiement croissant de l'intelligence artificielle dans les activités du Groupe.

Considérations vis-à-vis de la chaine de valeur

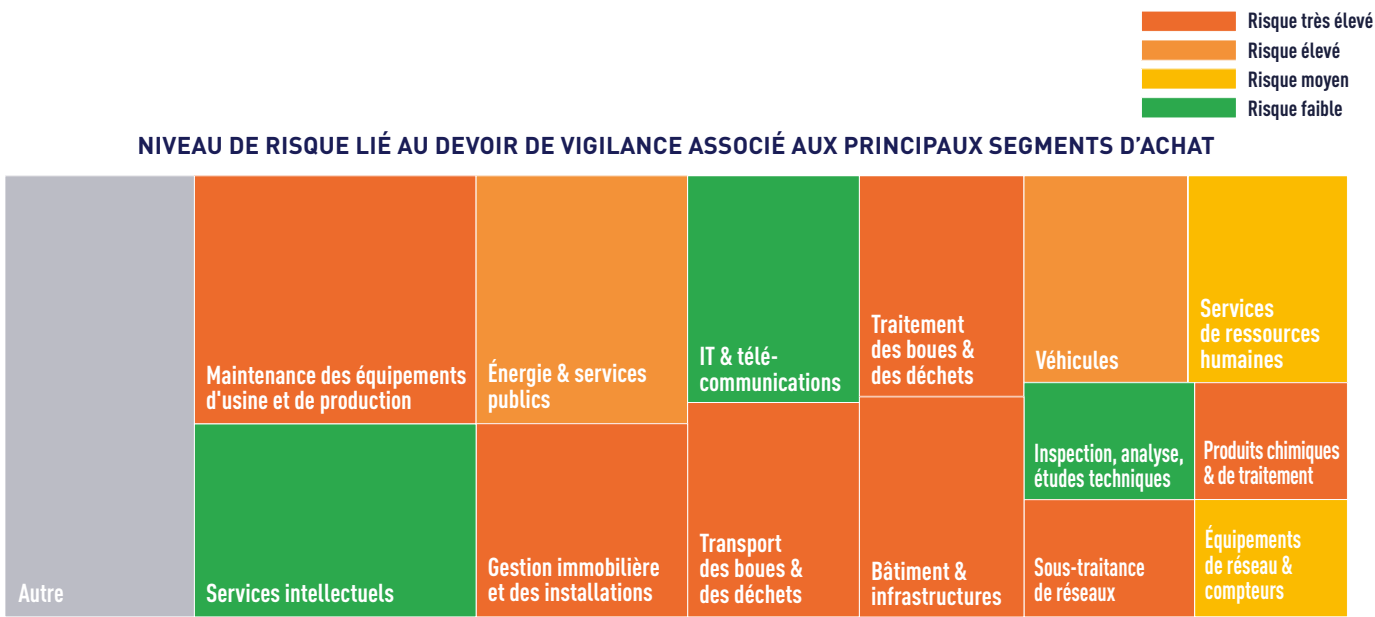
Les activités de SUEZ reposent sur un écosystème étendu de partenaires, fournisseurs et sous-traitants qui contribuent directement à la création de valeur du Groupe et à la réalisation de ses services essentiels.

À ce titre, **la chaîne d'approvisionnement constitue un périmètre clé de la démarche de vigilance de SUEZ.**

En raison de son ancrage territorial, la valeur créée par le Groupe bénéficie principalement aux acteurs économiques locaux, notamment les collaborateurs, fournisseurs, sous-traitants, collectivités territoriales, États, ONG et communautés locales.

En tant qu'intégrateur de technologies et de solutions environnementales, SUEZ travaille avec plus de **55 000 fournisseurs et sous-traitants** dans le monde, représentant plus de 5,5 milliards d'euros de dépenses annuelles. Cette diversité de partenaires implique une attention particulière aux enjeux de droits humains, de santé-sécurité, d'éthique et de protection de l'environnement tout au long de la chaîne de valeur.

Le schéma ci-dessous présente les principales catégories d'achats de SUEZ selon leur poids dans les dépenses du Groupe et leur niveau de risque au regard du devoir de vigilance.





4.

Plans d'action et résultats

4.1 Éthique & droits humains

Les tableaux suivants décrivent les plans d'action du Groupe. Ils précisent les risques, sous-risques et illustrent si besoin ceux-ci en décrivant également les conséquences potentielles de la manifestation théorique de ceux-ci pour les parties prenantes. Les exemples ci-dessous sont des illustrations théoriques de risques susceptibles d'exister dans certains contextes sectoriels ou géographiques ; ils ne constituent pas une description de situations constatées au sein du Groupe.

Risques et exemples potentiels	Possibles conséquences pour les parties prenantes ou le Groupe	Facteurs de risque	Engagements publics du Groupe	Plan d'atténuation des risques : principales actions 2025-2026	Indicateurs	2023	2024	2025
Travail illégal : Emploi de travailleurs sans permis de travail valide, sans contrats légaux, ou dans l'économie informelle Travail forcé : Situations où des travailleurs migrants, détenus ou vulnérables sont contraints de travailler sous la menace, en servitude pour dettes ou avec une restriction de leur liberté de circulation Travail des enfants : Présence d'enfants dans la chaîne de valeur (ex : parmi les récupérateurs informels dans les marchés émergents) Déni de liberté d'association et de négociation collective : Restriction ou sanction des travailleurs pour s'être organisés collectivement ou avoir participé à des activités syndicales Absence de salaire décent : Rémunération inférieure au salaire décent ou aux standards minimaux locaux, souvent résultant d'un marché ultra-compétitif engendrant un "dumping social" / tirant les conditions salariales vers le bas Conditions de travail indignes : Conditions de travail dangereuses ou inappropriées (absence d'équipements de protection, travail manuel pénible, efforts physiques extrêmes) et conditions de logement précaires (camps de vie surpeuplés, hygiène insuffisante) Harcèlement ou discrimination : Traitement inégal lors de l'embauche, de la progression de carrière ou des conditions de travail fondé sur le genre, l'ethnie, la religion, l'orientation sexuelle, le handicap, l'apparence ou les modes de vie	Pression sur les conditions de travail et risques induits en matière de santé-sécurité Décolonisation, blessure voire décès Détérioration du climat social, baisse de l'engagement des collaborateurs et risques psycho-sociaux	Contexte local défavorable (réglementation, pauvreté, culture) Procédures RH lacunaires, absence de mécanisme d'alerte Manque de formation des collaborateurs ou d'engagement managérial en matière de conformité au plan de vigilance	Charte éthique Politique Droits humains Feuille de route Développement Durable Charte Achats Responsables Politique Diversité & Inclusion	DROITS HUMAINS ET ACHATS RESPONSABLES - Mettre à jour la politique Groupe Droits Humains, autour de 6 enjeux prioritaires - Déployer un module de e-learning sur le devoir de vigilance et les droits humains pour les fonctions les plus exposées Former les équipes Achats aux enjeux du développement durable et du devoir de vigilance - Diffuser la Charte Achats Responsables auprès des fournisseurs du Groupe - Contrôler la conformité des documents réglementaires des fournisseurs afin de prévenir le risque de travail illégal en France - Actualiser la liste des fournisseurs présentant un risque élevé au regard du devoir de vigilance - Évaluer les fournisseurs à haut risque et réaliser des audits sociaux ciblés - Intégrer des clauses d'éthique et de développement durable dans les nouveaux contrats fournisseurs et leurs renouvellements RESSOURCES HUMAINES - Renforcer les accords collectifs relatifs à la santé, la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle - Mesurer régulièrement l'engagement des collaborateurs au travers de l'enquête Pulse - Contribuer à une initiative interentreprises visant à améliorer les conditions de travail sur les projets de construction au Moyen-Orient DIVERSITÉ ET INCLUSION - Former les équipes RH aux pratiques de recrutement inclusives - Mettre à disposition des managers le Kit Manager Inclusif - Développer le partenariat avec l'association Elles Bougent pour promouvoir la mixité dans les métiers techniques - Conduire le programme UNINJA en faveur de l'inclusion des personnes déficientes visuelles - Animer les réseaux internes dédiés à la mixité femme-homme - Participer aux initiatives #StOpE, Charte de la Diversité, #ManifesteInclusion et AFMD ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ - Mettre à jour les règles d'application relatives aux conflits d'intérêts, aux alertes et aux actions de mécénat - Actualiser et diffuser les documents de référence du dispositif Éthique & Conformité, notamment la Politique Anticorruption - Actualiser la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence - Former les collaborateurs et le réseau des Ethics & Compliance Officers aux exigences du Groupe - Déployer des outils numériques facilitant la gestion des processus Éthique & Conformité, notamment pour la déclaration des invitations	% de collaborateurs couverts par un dispositif de dialogue social	94,2%	94,3%	95%
					Indice d'égalité professionnelle	83,6 /100	86,1 /100	87,5 /100
					% de femmes occupant des postes de direction (GSMC ¹)	Première publication 2024	28,4%	27,5%
					% de collaborateurs en situation de handicap	2,7%	2,6%	2,7%
					Nb. de condamnations pour des faits de corruption ou de trafic d'influence	0	0	0
					Nb. de collaborateurs formés aux questions liées à l'éthique et à la conformité (via la formation en ligne pour 2024 et 2025)	2 601	~9 500	~10 500

¹ GSMC = Group Senior Management Committee

Risques et exemples potentiels	Possibles conséquences pour les parties prenantes ou le Groupe	Facteurs de risque	Engagements publics du Groupe	Plan d'atténuation des risques : principales actions 2025-2026	Indicateurs	2023	2024	2025
Extorsion ou refus de connexion/accès dans le périmètre du service Coupure de service illégale	Maladies d'origine hydrique et charge domestique accrue pour les femmes et les enfants (et risque d'abandon scolaire)	Contexte local défavorable (législation, pauvreté, culture) Non-respect des normes et procédures SUEZ	Charte éthique Politique Droits Humains Feuille de route Développement Durable	ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS - Déployer des dispositifs de solidarité et des mécanismes tarifaires adaptés pour faciliter l'accès à l'eau des ménages en situation de vulnérabilité - Déployer des compteurs intelligents pour améliorer le suivi des consommations et la détection des fuites - Mettre à disposition des usagers des outils numériques de suivi de leur consommation d'eau (Solution ON'connect Coach) - Développer des solutions de pilotage de la performance des réseaux et des installations d'eau (gamme Advanced) - Déployer des solutions décentralisées de production d'eau potable et d'assainissement dans une quarantaine de pays	% de contrats de distribution d'eau potable avec mécanismes de solidarité (France)	60%	87%	90%
Tarifs inabordables pour les ménages les plus pauvres	Augmentation des dépenses liées à un approvisionnement « alternatif » (sachet ou eau en bouteille)	Manque de formation ou d'engagement des managers dans le respect du plan de vigilance			% de contrats de distribution d'eau couverts par une cartographie de la précarité hydrique	Outil dédié pour identifier les zones de stress hydrique	33%	50%
Interruption importante de service sans approvisionnement alternatif	Interruption de service	Sous dimensionnement des infrastructures Manque d'entretien des sites et des équipements			Taux de rendement moyen des réseaux d'eau	84%	79%	81%
Stress hydrique chronique	Hausse des tarifs et risques sur l'accessibilité des services pour les plus vulnérables	Manque de suivi et de régulation des prélèvements d'eau Changement climatique			% d'eau prélevée dans les régions en stress hydrique	38%	39%	38%
					% d'eau réutilisée après traitement	2,9%	2,7%	2,6%
Conflit d'usage des terres dans un projet de construction d'usine Des communautés autochtones revendiquent l'accès à une zone protégée de pompage d'eau	Accès restreint à un site Délocalisation des populations	Manque d'engagement avec les parties prenantes locales	Politique Droits Humains	- Réaliser des évaluations d'impact intégrant les enjeux sociaux, environnementaux et les attentes des parties prenantes pour les projets de construction - Organiser des dispositifs de concertation et de dialogue avec les collectivités, riverains et communautés locales, adaptés aux spécificités de chaque contrat et aux territoires concernés - Mettre en œuvre des mesures préventives et correctives pour limiter les nuisances olfactives, sonores et visuelles sur les installations concernées : - dispositifs de traitement des odeurs - systèmes de captage et de traitement du biogaz, - équipements de réduction du bruit, - contrôle et respect des seuils sonores réglementaires, - insonorisation des locaux, - adaptation de l'organisation des activités	Nb. d'alertes provenant des communautés locales	0	0	0
Perte de données clients	Piratage et phishing Usurpation d'identité	Cyber-attaque Non-respect des normes et procédures par les collaborateurs, prestataires ou fournisseurs Manque de formation des collaborateurs		- Sensibiliser les collaborateurs aux risques cyber au travers de campagnes de formation et d'exercices de phishing - Former les équipes exposées aux obligations de protection des données personnelles - Organiser des exercices de gestion de crise cyber afin de tester la résilience des activités critiques - Évaluer les risques cyber et données personnelles lors du développement de nouveaux projets ou outils numériques - Intégrer les principes de protection des données dès la conception des solutions numériques - Évaluer le niveau de sécurité des prestataires traitant des données ou intervenant sur les systèmes d'information - Encadrer les traitements de données personnelles par des clauses contractuelles adaptées - Animer le réseau de délégués et référents chargés de la protection des données personnelles	Nb. de plaintes et sanctions administratives substantielles concernant la gestion des données personnelles rapportées au Délégué à la Protection des Données Personnelles du Groupe	—	1	2
					Nb. d'incidents de sécurité en matière de protection des données personnelles rapportés au Délégué à la Protection des Données Personnelles du Groupe	13	15	44

4.2 Santé & sécurité

Risques et exemples potentiels	Possibles conséquences pour les parties prenantes ou le Groupe	Facteurs de risque	Engagements publics du Groupe	Plan d'atténuation des risques : principales actions 2025-2026	Indicateurs	2023	2024	2025
Accidents de la circulation : collision sur la route ou sur un chantier entre un engin et un piéton Levage ou chute de charge Intoxication : dégagement de gaz toxiques dans des espaces confinés Travaux d'excavation et de tranchée Travaux électriques Utilisation de machines dangereuses et manque de consignation Travaux en hauteur Risques sanitaires : santé mentale, ergonomie, risques biologiques et chimiques, consommation d'alcool, de drogues et substances psychoactives sur le lieu de travail, exposition au bruit et aux vibrations Agressions physiques et verbales	Dommages aux personnes (employés et tiers), blessures voire décès	Non-respect des procédures SUEZ Non-respect du code de la route sur place Manque d'équipement de protection Manque de vigilance des agents SUEZ ou inattention de tiers	Politique Santé-Sécurité, Risques Industriels et Environnement Feuille de route Développement durable	SANTÉ & SÉCURITÉ - S'appuyer sur un réseau d'ambassadeurs et d'experts Santé-Sécurité dans l'ensemble des entités - Décliner les objectifs Santé-Sécurité dans des contrats annuels d'engagement avec les entités, impactant la performance et la rémunération des hauts dirigeants - Piloter la performance Santé-Sécurité au travers de revues régulières auprès des instances de gouvernance du Groupe - Réaliser des audits Santé-Sécurité dans les entités et suivre la mise en œuvre des plans d'action associés - Actualiser la politique Santé-Sécurité, Risques Industriels et Environnement - Mettre à jour les standards Groupe relatifs aux risques majeurs - Former les managers et le top management aux principes de leadership en Santé-Sécurité - Développer les visites managériales de sécurité sur les sites opérationnels - Analyser et partager les événements à haut potentiel de gravité afin de prévenir leur répétition et diffuser les bonnes pratiques identifiées SÛRETÉ - Former les collaborateurs exposés aux comportements à adopter en cas d'agression ou d'incident de sûreté - Déployer des dispositifs de protection permettant la mise à l'abri des collaborateurs sur les sites sensibles - Tester et déployer des outils d'alerte permettant aux collaborateurs de signaler rapidement une situation à risque	Nb. d'accident mortel de collaborateur Taux de gravité Taux de fréquence Nb. d'événements à haut potentiel de gravité remontés du terrain Nb. de bonnes pratiques partagées Nb. de visites managériales de sécurité	1 0,46 5,97 699 644 3 989	1 0,46 5,58 1 661 338 5 990	1 0,46 6,06 1 933 526 4 018

4.3 Protection de l'environnement

Risques et exemples potentiels	Possibles conséquences pour les parties prenantes ou le Groupe	Facteurs de risque	Engagements publics du Groupe	Plan d'atténuation des risques : principales actions 2025-2026	Indicateurs	2023	2024	2025
Pollution accidentelle, incendie ou explosion	Dommages aux personnes (salariés, sous-traitants, riverains) et/ou aux biens Arrêt d'exploitation et interruption de service Risque de pollution (déversement, dégagement de gaz, interruption sur une station d'épuration)	Non-respect des procédures SUEZ Manque d'entretien des sites et des équipements Entrants non-conformes (batteries, cartouches de protoxyde d'azote, renversement de camion sur voirie...)	Politique Santé-Sécurité, Risques Industriels et Environnement Politique Droits Humains	- S'appuyer sur un réseau de référents Risques Environnementaux et Industriels au sein des entités - Réaliser une revue annuelle des risques industriels et environnementaux avec chaque entité - Assurer le suivi des événements et indicateurs environnementaux au travers du reporting HSE Groupe - Évaluer la maîtrise des risques industriels et environnementaux au travers d'audits HSE réguliers - Mettre à jour les standards Groupe dédiés à la prévention des risques critiques - Publier annuellement les résultats de performance relatifs à la qualité de l'eau potable et de l'assainissement - Maintenir les certifications ISO applicables aux installations concernées - Conduire des programmes de recherche et développement sur les polluants émergents (PFAS, micropolluants et microplastiques) et déployer des solutions de traitement adaptées à ces enjeux - Partager les retours d'expérience issus des événements industriels significatifs - Améliorer la sécurité des installations contre les intrusions physiques et numériques (programme SecIndus)	Nb. de sanctions reçues de la part des autorités environnementales en matière d'environnement (documentation, pollution...)	Donnée non disponible	2	6
Non-conformité des rejets (air, sol, eau)	Perte de biodiversité et impacts possibles sur le cadre de vie et la santé humaine	Intrusion physique ou numérique sur un site ou un système Aléa externe (risques naturels, risques industriels voisins...)			Eau - % d'activité (Volume) couverte par la norme ISO 14001 Déchets - % d'activité (Tonnage) couverte par la norme ISO 14001	86,4%	89,4%	93,0%
Catastrophes naturelles et risques climatiques	Dommages aux biens et/ou aux personnes (salariés, sous-traitants, résidents) Interruption ou arrêt complet de l'activité	Événements extrêmes & chroniques liés au changement climatique	Feuille de route Développement durable	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - Identifier les sites les plus exposés et vulnérables aux risques physiques du changement climatique - Étudier les impacts du changement climatique sur les ressources, infrastructures et procédés des activités Eau et de traitement des déchets - Développer des plans d'adaptation sur les sites prioritaires GESTION DE CRISE - Tester les dispositifs de gestion de crise et de continuité d'activité face aux événements extrêmes, en collaboration avec les parties prenantes locales - Analyser les risques territoriaux et adapter les mesures de sûreté aux scénarios de crise identifiés	% de sites prioritaires et vulnérables au changement climatique dotés d'un plan d'action	1 ^{re} publication en 2024	7%	10%

Risques et exemples potentiels	Possibles conséquences pour les parties prenantes ou le Groupe	Facteurs de risque	Engagements publics du Groupe	Plan d'atténuation des risques : principales actions 2025-2026	Indicateurs	2023	2024	2025
Dégradation de la qualité de l'eau distribuée	Intoxications voire maladies chroniques des usagers et riverains	Non-conformité des entrants et manque de supervision		- Appliquer des exigences de surveillance de la qualité de l'eau (paramètres et fréquence) dépassant les obligations réglementaires locales - Publier annuellement les résultats relatifs à la qualité de l'eau et de l'assainissement - Soutenir les pratiques agricoles contribuant à la préservation de la qualité des ressources locales en eau	Taux de conformité qualité de l'eau produite et distribuée (%)	98,6%	98,5%	99,1%
Insuffisance ou inadéquation des mesures en matière de climat et de biodiversité	Impacts physiques sur les actifs et les personnes Utilisation conflictuelle des ressources	Manque de sensibilisation et d'incitations	Politique Droits Humains Feuille de route Développement durable Politique Economie circulaire et préservation des ressources	CLIMAT <u>Activités Eau :</u> - Réduire la consommation énergétique des installations de traitement d'eau et d'assainissement - Développer la production d'énergie renouvelable à partir des boues de stations d'épuration - Renforcer le recours à l'électricité renouvelable pour l'exploitation des installations (éolien, solaire) <u>Activités Recyclage & Valorisation:</u> - Respecter la hiérarchie des modes de traitement des déchets, en privilégiant la réduction, le réemploi et le recyclage - Améliorer le captage et la valorisation du biogaz sur les installations de stockage - Accélérer le renouvellement des flottes de véhicules vers des motorisations à faibles émissions - Améliorer la performance énergétique des installations de traitement des déchets - Investir dans des projets de captage et de séquestration du carbone sur les unités de valorisation énergétique NATURE ET BIODIVERSITÉ - Déployer les Standards Nature sur les sites identifiés comme prioritaires, un cadre commun de pratiques opérationnelles visant à : - protéger la biodiversité - mieux gérer les ressources naturelles - favoriser l'économie circulaire	Émissions évitées (ktCO ₂ eq) Émissions totales de GES - GROUPE (Scope 1&2 - Marché - avec sous-traitants - ktCO ₂ eq) - Proforma Émissions indirectes de GES - Total (Scope 2 - Market Based - ktCO ₂ eq) Proforma Énergie renouvelable et de récupération produite (TWh) Consommation d'énergie primaire et secondaire (GWh)	5 573 6 245 713 6 165 4 899	5 508 5 742 561 6 378 4 826	6 030 5 627 525 6 843 4 903
					% de sites prioritaires vis-à-vis de la Nature appliquant les Standards Nature	1 ^{re} publication en 2026		

Au-delà des actions de vigilance résumées ci-dessus, les entités de SUEZ disposent de **plans d'actions annuels locaux**. De plus, le rapport annuel de durabilité du Groupe (CSRD) présente des éléments complémentaires sur les initiatives de SUEZ en matière de droits humains, de santé-sécurité et de protection de l'environnement.



5.

Dispositif d'évaluation régulière

5.1 Des filiales

Rattaché à la Direction Financière, le **Contrôle Interne** contribue à la maîtrise des principaux risques du Groupe, notamment ceux relatifs à la santé, la sécurité et la sûreté, à la conformité réglementaire, à la qualité des données, à la continuité des activités, à la fraude et à la réputation.

Ses missions consistent à :

- veiller à l'application des procédures et contrôles du Groupe ;
- accompagner les métiers dans l'identification et la maîtrise des risques ;
- définir et maintenir le référentiel des contrôles clés du Groupe ;
- piloter les campagnes d'auto-évaluation et de tests ;
- contribuer à la prévention de la fraude et au suivi des plans de remédiation ;
- coordonner les échanges avec les auditeurs internes et externes et suivre la mise en œuvre des actions correctives.

Les résultats des évaluations sont communiqués aux instances de management concernées ainsi qu'au Comité d'Audit.

5.2 De l'intégrité des tiers

SUEZ applique un **processus d'évaluation de l'intégrité de ses clients, fournisseurs, sous-traitants, partenaires et autres tiers à risque**. Encadré par une règle d'Application Groupe, ce dispositif repose sur une **diligence raisonnable** adaptée au niveau de risque identifié et renouvelée en cas d'évolution significative de la situation du tiers.

Cette évaluation s'appuie sur la **cartographie des risques** du Groupe ainsi que sur les recommandations des autorités et organisations compétentes en matière d'éthique et de conformité. Elle vise à prévenir les risques juridiques, commerciaux ou réputationnels liés aux relations avec des tiers.

5.3 Des investissements

Les projets d'investissement, acquisitions ou contrats dépassant les seuils définis par le Groupe sont examinés par le **Comité des Investissements (INVESTCO)**, voire par le Conseil d'Administration lorsque cela est requis.

L'évaluation repose sur une **grille d'analyse** intégrant des critères environnementaux, sociaux et de conformité. Ce processus permet d'apprécier les risques, les impacts du projet et sa contribution à la feuille de route Développement Durable du Groupe.



6.

Mécanisme d'alerte et veille sociétale



SUEZ promeut une **culture du « Speak Up »** ouverte à ses collaborateurs et parties prenantes externes. Un dispositif d'alerte permet de signaler tout comportement ou situation susceptible de contrevenir aux lois, règlements ou principes de la Charte Éthique du Groupe.

Les **signalements** peuvent être effectués par différents canaux : adresse dédiée (ethics@suez.com), management, ressources humaines, responsables Éthique & Conformité ou formulaire accessible sur le site internet du Groupe : <https://www.suez.com/fr/groupe/developpement-durable/ethique>.

Les alertes recevables font l'objet d'**investigations** conduites par les équipes Éthique & Conformité, avec l'appui des fonctions concernées ou d'experts externes lorsque nécessaire. À l'issue du traitement, des mesures correctives ou disciplinaires peuvent être mises en œuvre et l'auteur de l'alerte est informé de la clôture du dossier.

Le dispositif garantit la **confidentialité des échanges** et la **protection contre les représailles**, conformément à la réglementation applicable. Les personnes effectuant un signalement de bonne foi bénéficient de cette protection, ainsi que les facilitateurs les ayant accompagnées.

Des dispositifs complémentaires peuvent être déployés localement afin de répondre à des exigences réglementaires ou opérationnelles spécifiques.

Veille sociale

La Direction du Développement Durable assure une veille sociale destinée à identifier et prévenir les controverses susceptibles d'affecter les activités du Groupe. Les Directions des Affaires Publiques et de la Communication coordonnent le dialogue avec les parties prenantes externes, en particulier à travers les comptes du Groupe sur les réseaux sociaux.

